
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 23 juin 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Françoise CARON
2 AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	
3 AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Corinne CASANOVA
4 AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5 AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6 AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
7 AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	
8 AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
9 AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10 AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	Arrivée après la 44 ^{ème} délibération
11 AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
12 AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13 AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	
14 AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
15 AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
16 BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nicole FALCETTA
17 LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
18 LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20 BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21 DRUMETTAZ CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	
23 GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Robert CLERC
24 GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
25 MERY	T	Eudes BOUVIER	
26 MERY	T	Nathalie FONTAINE	
27 LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
28 MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
29 MOUXY	T	Nicolas MARC	
30 ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
31 PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
32 SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
33 TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 15 ^{ème} délibération
34 TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 42 ^{ème} délibération
35 TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
36 VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
37 VOGLANS	T	Yves MERCIER	
38 VOGLANS	T	Martine BERNON	

16 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	Isabelle MOREAUX-JOUANNET
AIX LES BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX LES BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
AIX LES BAINS	Jean-Jacques MOLLIE
AIX LES BAINS	Nathalie MURGUET
LE BOURGET DU LAC	Françoise CARON
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Gilles LAURENT

GRESY SUR AIX
GRESY SUR AIX
ONTEX
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC

Robert CLERC
Elisabeth ASSIER
Jacques CURTILLET
Jean-Claude LOISEAU
Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint
Françoise GRAVIER	Directrice Pôle Ressources
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique
Eline QUAY THEVENON	Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 juin 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 421 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 37 présents (36 titulaires et 1 suppléant), et 49 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

HABITAT

ASADAC Territoire / Mission Développement Prospective (MDP) Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2016

Monsieur le Président indique que Grand Lac, communauté d'agglomération du Lac du Bourget par délibération en date du 12 décembre 2012, a adhéré à l'association Mission Développement Prospective. Cette adhésion s'est traduite par la signature d'une convention cadre pour la période 2012-2016 soit une durée de 5 ans qui a pour objectif de fixer les engagements de MDP et de Grand Lac.

Il est précisé que l'association Mission développement et Prospective (MDP) a été absorbée le 17 juin 2015, par l'association ASADAC Territoires qui, aux termes du traité de fusion, s'est engagée à poursuivre toute l'activité de MDP. ASADAC territoires/MDP poursuit donc son activité dans les domaines définis dans le cadre de la convention cadre intervenue le 22 mai 2012 entre la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et la Mission Développement Prospective. Celle-ci précise les activités de cette dernière auxquelles la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget apporte son soutien financier :

Monsieur le Président rappelle les activités concernées :

- Mener des réflexions stratégiques en matière d'aménagement et de développement territorial en engageant des travaux de prospective et en participant à des démarches de planification intercommunales, départementales, interdépartementales et transfrontalières,
- Définir et réaliser tous programmes d'activités et d'études utiles à la définition et à l'engagement d'actions de développement territorial,
- Initier et animer les partenariats nécessaires à des démarches d'aménagement visant au développement du territoire et à la mise en valeur de ses ressources,
- Mener des missions d'observation principalement dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la gestion de l'espace et de l'habitat,
- Conduire ou participer à des démarches d'évaluation des politiques publiques.

Monsieur le Président indique que pour l'année 2016, les missions proposées et détaillées dans le programme d'actions ci-annexé sont les suivantes :

En matière d'habitat :

- Suivi du programme local de l'habitat (PLH)
- Appui à l'élaboration du plan partenarial de la gestion de la demande (PPGD) de logement social

En matière de politique de la ville :

- Accompagnement à l'élaboration du dossier de protocole (aide à la réalisation des documents support de présentation, réalisation de cartes stratégiques,...)
- Suivi du Contrat de ville (choix des indicateurs de contexte et analyse de l'évolution de la situation socioéconomique du quartier prioritaire de Marlioz et des quartiers en veille active)

- Réalisation du tableau de bord annuel de suivi de la politique de la ville afin de rendre compte de l'évolution de la situation socioéconomique du quartier prioritaire de Marlioz et des quartiers en veille active et de mesurer l'effet des politiques menées.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac doit être signée chaque année. La participation récurrente de Grand Lac s'élève à 25 000 €. Mais pour accompagner un surcroît prévisionnel d'activité en 2016, Grand Lac augmente sa participation à Asadac/MDP pour l'exercice 2016 à 28 500 € ; somme inscrite au budget 2016 – section de fonctionnement - chapitre 2303 et chapitre 115

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la participation de Grand Lac au financement de l'association à hauteur de 28 500 € pour l'année 2016,
- AUTORISE le Président à signer la convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour l'année 2016.

Aix-les-Bains, le 23 juin 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 36
- Votants : 47
- Pour : 46
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0



CONVENTION D'APPLICATION

Entre

Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, représenté par son Président, M. Dominique DORD, agissant en vertu d'une délibération du bureau communautaire en date du 23 juin 2016

D'une part,

Et

L'ASADAC territoire/MDP, représentée par sa Vice Présidente Mme Marie Claire BARBIER,
D'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, posant l'obligation d'une convention entre les collectivités publiques et les associations pour définir les objectifs de leur partenariat et ses principales modalités, dès lors que le montant de la subvention allouée dépasse le seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, soit 23 000 €/an.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ASSOCIATION

Il est précisé que l'association Mission développement et Prospective (MDP) a été absorbé, en date du 17 juin 2015, par l'association ASADAC Territoires qui, aux termes du traité de fusion, s'est engagée à poursuivre toute l'activité de MDP. ASADAC territoires/MDP poursuit donc son activité dans les domaines définis dans le cadre de la convention cadre intervenue le 22 mai 2012 entre Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et la Mission Développement Prospective. Celle-ci précise les activités de cette dernière auxquelles Grand Lac apporte son soutien financier :

Les activités concernées sont les suivantes :

- Mener des réflexions stratégiques en matière d'aménagement et de développement territorial en engageant des travaux de prospective et en participant à des démarches de planification intercommunales, départementales, interdépartementales et transfrontalières,

- Définir et réaliser tous programmes d'activités et d'études utiles à la définition et à l'engagement d'actions de développement territorial,
- Initier et animer les partenariats nécessaires à des démarches d'aménagement visant au développement du territoire et à la mise en valeur de ses ressources,
- Mener des missions d'observation principalement dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la gestion de l'espace et de l'habitat,
- Conduire ou participer à des démarches d'évaluation des politiques publiques.

2 – CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET

Grand Lac alloue à l'ASADAC Territoires/MDP les moyens nécessaires à la réalisation des actions poursuivies par celle-ci par une subvention de fonctionnement sur la base des coûts prévisionnels définis ci-dessous :

- Démarche de prospective	25 650 €
- Projets des collectivités	1 841 500 €
- Démarche de territoire	203 830 €
- Observatoires, bases de données	438 520 €

Soit un coût total de **2 509 500 €**

La participation récurrente de Grand Lac s'élève à 25 000 €. Mais pour accompagner un surcroît prévisionnel d'activité en 2016, Grand Lac augmente sa participation à Asadac/MDP pour l'exercice 2016 à **28 500 €**.

Cette participation sera versée sur simple demande expresse en trois fois :

- 30 % à la signature de la convention
- 30 % au 30 septembre de l'année
- 20 % au 30 décembre de l'année

3 – DUREE

La présente convention est conclue pour l'exercice 2016. Les demandes de subventions afférentes au prochain exercice budgétaire devront être formulées par l'Association auprès des services de Grand Lac.

Fait au Chambéry, le

**Pour l'ASADAC Territoire/MDP,
La Vice-Présidente,
Marie Claire BARBIER.**

**Pour Grand Lac
Le Président,
Dominique DORD.**

CALB

PROPOSITION DE PROGRAMME DE COLLABORATION 2016

	2016
HABITAT	<ul style="list-style-type: none">→ Suivi du PLH→ l'appui à élaboration du plan partenarial de la gestion de la demande de logement social<ul style="list-style-type: none">• Analyse des données OPS : Occupation du parc social• Analyse des données INSEE : Evolution du parc de logements• Analyse des données RPLS : Etat des lieux du parc de logements sociaux• Analyse de données en provenance des bailleurs sociaux• Cartographier le parc de logements sociaux• Analyse des attributions de logements sociaux
ECONOMIE	
POLITIQUE DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement à l'élaboration du dossier de protocole (aide à la réalisation des documents support de présentation, réalisation de cartes stratégiques,...)• Suivi du Contrat de ville (choix des indicateurs de contexte et analyse de l'évolution de la situation socioéconomique du quartier prioritaire de Marlioz et des quartiers en veille active)• Réalisation du tableau de bord annuel de suivi de la politique de la ville afin de rendre compte de l'évolution de la situation socioéconomique du quartier prioritaire de Marlioz et des quartiers en veille active et de mesurer l'effet des politiques menées.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Habitat - ASADAC Territoire/Mission Développement Prospective (MDP) - Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2016

Date de transmission de l'acte : 27/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2016

Numéro de l'acte : d1442 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160623-d1442-DE

Date de décision : 23/06/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement